



**ASSOCIATION  
LES JOYEUX MIRAUDS**

<p>8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940 APPT. 2503 28300 MAINVILLIERS Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : <a href="mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com">lesjoyeuxmirauds@gmail.com</a> Site web : <a href="http://www.lesjoyeuxmirauds.fr">www.lesjoyeuxmirauds.fr</a> Page Facebook : <a href="https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/">https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/</a></p>	<p>À l'attention de</p>
---	-------------------------

Bagneux, le 28 avril 2022

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'association Les Joyeux Mirauds a déjà Vingt et un ans et si nous n'avions pas eu cette période épidémiologique de Coronavirus nous aurions soufflé depuis bien longtemps ses vingt bougies ! Mais tout n'est pas perdu ! Pour cette occasion, l'Association les Joyeux Mirauds vous propose de célébrer cet anniversaire le week-end du 11 et 12 juin 2022 à Paris. En prime, vous aurez l'honneur de participer à un concert de gospel par la chorale ARLEQUINSGOSPEL donné en l'église Sainte-Rosalie au profit de notre association.

Vous serez hébergés au FIAP Jean Monnet, Foyer International d'Accueil de Paris, 30 rue Cabanis 75014 PARIS. Pour cette nuit, exceptionnellement, vous serez logés en chambre triple PMR ou individuelle comprenant chacun des sanitaires complets et le linge de toilette sera fourni.

**Le programme des réjouissances de votre week-end**

**SAMEDI 11 JUIN 2022**

Arrivée des participants avant midi. Vous vous rendez au FIAP Jean Monnet par vos propres moyens pour prendre possession de vos chambres afin d'y poser vos bagages. Pour les provinciaux, si vous décidez de prendre un taxi de la gare au lieu de rendez-vous, n'hésitez pas à appeler G7 Access au 01 47 39 00 91 et à utiliser le numéro client de l'Association qui se veut être le HX4278. (La course est à vos frais.)

Après un déjeuner bien mérité au FIAP, vous partirez l'après-midi, à la découverte du musée de la Monnaie de Paris situé 11 quai Conti 75006 PARIS.

Installée dans un vaste édifice achevé en 1775 et qui fait face au musée du Louvre, de l'autre côté de la Seine, la Monnaie de Paris a bénéficié d'une rénovation XXL. Aujourd'hui, cette vénérable institution est en passe de devenir l'un des lieux culturels incontournables de Paris. Un succès en partie dû, sans doute, au cadre tout simplement bluffant : à la fois usine en activité et palais royal avec escalier monumental et enfilade de salons à boiseries et miroirs.

Médailles et ripaille

La plus vieille institution française, fondée en 864 et logée dans le palais Conti depuis le XVIIIe siècle, poursuit encore aujourd'hui la mission qui lui fut attribuée à l'époque : battre la monnaie. Si, depuis 1973, la fabrication des monnaies courantes se déroule à Pessac en Gironde, les ateliers parisiens du 6e arrondissement continuent de réaliser des monnaies de collection, médailles, bijoux, objets et fontes d'art que les numismates comme les collectionneurs peuvent acquérir à la boutique. Des visites-parcours dévoilent les secrets de fabrication. L'occasion de découvrir des savoir-faire et des métiers d'art d'excellence.

De retour à l'ébergement pour le dîner.

Votre soirée se poursuivra à 20h30 par un concert de gospel interprété par la chorale ARLEQUINSGOSPEL au profit de l'association Les Joyeux Mirauds donné en l'église Sainte Rosalie située 50 boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS, métro Corvisart (ligne 6).

**Participation financière libre.**

**Durant l'entracte, 4 petits court-métrages en audiodescription réalisés par des adhérents déficients visuels de l'association seront diffusés. Ces derniers ont été réalisés en 2019 à l'occasion d'un séjour thématique sur le cinéma.**

**Nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir communiquer largement autour de cet événement.**

**Si vous le souhaitez, vous pourrez poursuivre votre soirée autour d'un verre avec vos amis et les choristes d'ARLEQUINSGOSPEL.**

## **DIMANCHE 12 JUIN 2022**

**Après le petit déjeuner, partez pour un voyage olfactif inédit au cœur des parfums FRAGONARD !**

**Situé dans le quartier de l'Opéra Garnier à Paris, la Maison du Parfum Fragonard accueille amateurs et passionnés pour une belle visite à la découverte des secrets de fabrication du parfum et son extraordinaire histoire de l'Antiquité à nos jours. Fondée en 1926, la Parfumerie Fragonard est une Maison familiale dotée d'un savoir-faire traditionnel français unique.**




**Pour terminer ce week-end anniversaire dans la convivialité, vous prendrez un fastueux déjeuner au restaurant. Durant ce repas, l'association organisera une cérémonie assez particulière qui ne devrait pas laisser insensible certaines et certains d'entre vous.**

**En ce qui concerne votre retour, nous vous demandons de le prévoir à partir de 16 heures attente ACCESPLUS comprise.**

**Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.**

**Pour cette manifestation, si en raison de la pandémie de la Covid-19 les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.**

Les tarifs pour le week-end sont les suivants :

-  100,00€ pour les personnes non ou malvoyantes s'inscrivant sur tout le week-end ;
-  50,00€ pour les personnes voyantes accompagnatrices s'inscrivant sur tout le week-end ;
-  Un supplément de 40,00€ sera demandé pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.)

**(Des tarifs pour les franciliens ci-après)**

Ces tarifs pour l'ensemble du week-end comprennent :

- ✚ Une nuit en chambre triple avec petits déjeuners ;
- ✚ Les repas : Du déjeuner du samedi midi 11 juin 2022 au déjeuner du dimanche midi 12 juin 2022 boissons incluses, (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé) ;
- ✚ Les visites avec guide touristique ;

Tarifs sans hébergement :

- ✚ 50,00€ pour tous les franciliens qui souhaitent participer au week-end sans être hébergé.
- ✚ 12,50€ pour chacun des repas du samedi 11 juin 2022 (sans hébergement) ;
- ✚ 25,00€ pour le déjeuner au Zeyer le dimanche 12 juin 2022 (sans hébergement).

Ces tarifs ne comprennent pas :

- ✚ Le mode d'acheminement aller de votre domicile au FIAP Jean Monnet (30 rue Cabanis Paris 14) et le retour au restaurant le Zeyer (62 rue d'Alésia Paris 14) à votre domicile ;
- ✚ Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus dans le programme de votre week-end.
- ✚ La chambre individuelle ;
- ✚ Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires dans les divers bars et restaurants hormis celles prévues lors des menus ;

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 31 mai 2022. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :

<https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le 3 juin 2022 au plus tard. Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Vous pouvez payer par chèque libeller à l'ordre des Joyeux Mirauds à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tous moyens de communications connus à ce jour. »

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

#### **Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :**

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Nota : Nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

### **Protocole sanitaire**

En cette période d'épidémie de Covid-19, l'ensemble des adhérents de l'association Les Joyeux Mirauds se doivent de respecter les règles sanitaires en vigueur dans les lieux d'hébergements, les lieux touristiques, les restaurants, les transports en communs et autres...

A avoir impérativement dans vos bagages :

- Une quantité suffisante de masques chirurgicaux jetables pour la durée de cette manifestation (à raison de deux à trois minimums par jours) ;
- Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous préconisons l'utilisation de gants jetables dans le cas où des objets seraient à toucher lors des visites touristiques ;
- Des sachets hermétiques de manière à stocker les masques et gants usagés en attendant de les jeter dans une poubelle ;
- Un flacon de gel hydroalcoolique qui pourra être rempli par l'association.

Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur de l'hôtel où le groupe sera hébergé, mais également, en cas de sortie, dans les magasins et les transports, et, plus généralement, dans tous les lieux fermés.

Le retrait du masque sera possible si le respect des préconisations relatives aux mesures barrières est réalisable. Idem lors de la prise des repas du groupe.

En rapport avec le handicap des participants déficients visuels, les accompagnateurs « encadrants » valides chargés de les guider lors des activités ou pour les aider à l'orientation dans leur lieu de villégiature ne pourrons pas respecter cette distanciation physique. C'est pourquoi, s'ils le souhaitent, l'association leur proposera des Manchettes jetables en Polyéthylène de manière à limiter le contact physique direct.

En cas d'une hausse de température corporelle, de symptôme ressenti par un participant déficient visuel ou un accompagnateur, l'association fera appel à un médecin généraliste de manière à établir un diagnostic et d'envisager au besoin un rapatriement sanitaire.

Le participant serait invité, conformément aux consignes gouvernementales, à se placer en quarantaine pendant 72 heures, puis à effectuer un test covid. En cas de résultat négatif, l'adhérent reprendrait sa place auprès du groupe. En cas de résultat positif, l'association envisagera la solution du rapatriement de la personne concernée.

La même procédure serait mise en œuvre en cas de symptôme ressenti par un accompagnateur « encadrant » valide, sans que la continuité de la manifestation ne soit remise en cause.

Au-delà de trois personnes contaminées, le responsable devra mettre un terme à la manifestation séance tenante et s'occuper du rapatriement individualisé de l'ensemble des participants.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents moments avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ce week-end, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons nombreux pour fêter les 20 ans de l'Association Les Joyeux Mirauds toujours dans un esprit convivial.

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds  
Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

---

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDS est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de

convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

-----

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.